

De: vayssade@metropolis-territoires.fr
Envoyé: mardi 26 novembre 2019 10:09
À: chatelier@metropolis-territoires.fr
Objet: Justif du Créonnais pour SI Bonnetan

Concernant la ressource en eau potable, l'autorisation globale de prélèvement délivrée en 2010 autorisait le SIAEPA de Bonnetan à prélever 1 900 000 m³ en englobant :

- un captage Oligocène (103 000 m³/an autorisé) qui n'a jamais pu être exploité du fait de la turbidité de ce forage,
- un forage de « Montuard » à l'Eocène (pour 207 000 m³/an autorisé) qui est fluoré et non exploitable en l'état,
- un forage « Rochon 1 » à Le Pout, non exploité depuis la création de « Rochon 2 » (pour 657 000 m³/an autorisé)

Soit 967 000 m³/an comptabilisés dans l'autorisation globale et non exploitables.

L'autorisation globale délivrée en 2010 a restreint le volume autorisé de prélèvements à 1 900 000 m³ alors qu'en 2010, le SIAEPA de Bonnetan prélevait déjà presque 1 800 000 m³. Or, depuis 2010 jusqu'à la fin d'année 2018, le SIAEPA de Bonnetan a connu une augmentation de sa population d'environ 3 700 habitants, soit 2 000 abonnés de plus. Par voie de conséquence, et de façon logique, l'autorisation de prélèvement globale est dépassée annuellement.

Le SIAEPA de Bonnetan envisage de faire réviser ses autorisations de prélèvements au cours de l'année 2020, afin que celles-ci soient plus conformes à la réalité de l'exploitation actuelle.

Parallèlement à cette demande de modification administrative, le SIAEPA doit remettre à jour son diagnostic du réseau d'eau potable au cours de l'année 2020, conformément à la demande du Président de la CLE du SAGE Nappes Profondes.

Le SIAEPA est en cours de consultation pour retenir une entreprise pour réaliser un forage de reconnaissance à l'Oligocène, afin de mettre en œuvre une nouvelle ressource à Créon sur son territoire. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2019. Il s'agit ici de permettre la dilution des eaux issues du forage Eocène de Montuard (150 000 euros HT votés en 2018).

Concernant les pertes en eau sur le réseau de distribution, le SIAEPA de Bonnetan met en œuvre un programme d'investissements afin de résoudre cette problématique de fuites et ainsi, limiter ses prélèvements sur l'Eocène. De lourds investissements ont donc été engagés, tels que :

- la mise en place de la réduction de pression (600 000 euros HT/2 ans)
- l'amélioration de la sectorisation, prévue en fin d'année 2019 (200 000 euros HT) ;
- le renouvellement des branchements et des canalisations (1 200 000 euros HT votés en 2019).

Il convient d'ajouter que le SIAEPA de Bonnetan possède des interconnexions avec le SIAEPA de Targon, le SIAEPA d'Arveyres, Saint-Genès-de-Lombaud et le SIAO de Carbon-Blanc.

Enfin, le SIAEPA de Bonnetan s'est engagé par délibération dans le cadre du schéma opérationnel de substitution lié au champ captant des Landes du Médoc, sur la base d'un volume de substitution d'environ 400 000 m³. Ce projet est de niveau départemental, porté par Bordeaux Métropole en tant que Maître d'Ouvrage, et permettent de réduire les prélèvements sur l'Eocène. Les derniers éléments portés à l'information semblent indiquer que ces ressources de substitution seraient en service effectif pour 2024.

2019-043

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 8 juillet 2019

Avis sur le projet de PLUi du Créonnais

Etaient présents :

Collège des élus :

Messieurs **RENARD** (Conseil Départemental), **DUKOUT** et **CAMEDESCASSE** (Association des Maires de Gironde), **TURON** (EPTB Nappes profondes)

Collège des usagers :

Madame **CASTRO** (CRPF)
Messieurs **ALEZINE** (SEPANSO), **RIVIERE** (Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Gironde)

Collège des administrations :

Mesdames **DEJEAN** (ARS), **DOMONT** (AEAG), **FORGUE** (DDTM)
Monsieur **DUBOIS** (DREAL)

Etaient excusés pour le compte des membres de la CLE :

Messieurs **BAUDY**, **GANELON** et **SEYVE** (Association des Maires de Gironde)
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Assistaient également à la réunion :

Mesdames **BRICHE**, **LARBODIE**, **SIMO** et **PELTIER** (Département de la Gironde), **VIALLET-NOUHANT** (Chambre d'agriculture de la Gironde), **JACQUEMAIN** (Département de la Dordogne), **MAUCORT** (Bordeaux Métropole), **BALCERAK** (DDT de la Dordogne)
Messieurs de **GRISSAC**, **LAFFICHER** et **EISENBEIS** (SMEGREG), **GENDREAU** (Bordeaux Métropole), **DOUEZ** (BRGM), **LADURELLE** et **NORMAND** (Département de la Gironde), **QUENAULT** (SIAEBVELG)



La Communauté de communes du Créonnais a arrêté son projet de PLUi le 21 mai 2019.

Elle a sollicité l'avis du SMEGREG et de la CLE par courriel daté du 27 juin 2019.

Ce PLUi concerne 12 communes, 16 712 habitants (au 1^{er} janvier 2015), 5 services d'eau potable : commune d'Haux, SIAEPANC de Bonnetan, SIAEPA d'Arveyres, SIAEP de St Genès de Lombaud – Madirac et SIAEPA de Targon.

Les pièces constitutives examinées sont les suivantes :

- rapport de présentation ;
- projet d'aménagement et de développement durables ;
- programmes d'orientations (POA) pour l'habitat et la mobilité ;
- orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- règlement ;
- annexes.

Avis de la CLE, formulé à l'unanimité des votants, les services instructeurs ne participant pas au vote :

Considérant :

- la prise en compte des questions d'approvisionnement en eau ;
- l'engagement des services* dans des projets de substitution à l'Eocène centre ;
- le respect des obligations du SAGE Nappes profondes par les services d'eau ;
- les taux de pertes à améliorer pour les services de Bonnetan et Arveyres ;

et sous réserve :

- de l'ajout d'une prescription relatives aux économies d'eau et à la sensibilisation des habitants à ce sujet ;
- de mise en place, dans un tableau de bord, d'un indicateur de suivi des prélèvements sur la Communauté de communes,

le PLUi du Créonnais peut être jugé compatible avec le SAGE.

La CLE invite les acteurs concernés par le PLUi à être vigilants sur le respect des autorisations de prélèvement et des prescriptions du SAGE.

Bordeaux, le 22 juillet 2019

Le Président


Pierre DUCOUT

**Champ captant des Landes du Médoc pour le S. Bonnetan, forages à l'Oligocène pour le S. Bonnetan, le S. Targon et la commune d'Haux, voire alluvions de la Dordogne pour le S. Arveyre*

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Nappes profondes de Gironde

Secrétariat technique : SMEGREG – EPTB des Nappes profonde de Gironde

74 RUE GEORGES BONNAC - 33000 BORDEAUX - Tél. 05.57.01.65.65 - Fax. 05.57.01.65.60 - contact@sage-nappes33.org

www.smegreg.org